



COMMISSION DÉPARTEMENTALE - FUTSAL

REUNION N°01 DU 08 AOUT 2025

Membres présents : Mrs GAUVIN Francis– BOURON Benoit- LAMARQUE Dominique - GUIGNARD Benoit - Bonnet Franck - BAUDOUIN Matthieu

Ordre du Jour :

- **Confection des poules**
- **Questions diverses**

Courrier des clubs :

Courriel de Tys Futsal annonçant sa non-participation au championnat D1

Courriel de Beaulieu Breuil annonçant le retrait de son équipe

Le non-engagement de Niort St Florent en championnat de D1 (descente de R2)

Afin de combler ces divers retraits,

Les clubs d'Aiffres/Fors/Prahecq 1 et Avenir 79 sont intégrés en D1, et l'équipe d'Autize intègre la D2.

Merci à eux d'avoir acceptés.

Suite aux divers modifications la commission entérine une poule de neuf équipes en D1 et neuf équipes en D2 pour un championnat sur toute la saison, et répartie les autres équipes en trois poules de brassage en match aller et retour pour la première phase.



COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

REUNION DU 24 MARS 2025

Division 1	Division 2
Vouilletais 1	Vouilletais 2
St Varent Pierregeay 1	St Varent Pierregeay 2
Boutonnais 1	Airvo st Jouin
ES Niort 1919/2	Ex Tension 1
Gati Foot 1	L'Absie Largeasse 1
Thouars Foot 79	Le Tallud 1
Es AFP 1	Dragon Niortais
Bessines 1	Champdenier/Pamplie
Avenir 79 1	FC Autize 1

Brassage A	Brassage B	Brassage C
FC Thouet	CRENSOA /1	Es AFP 2
Tys Futsal 1	Tys Futsal 2	Ex Tension 2
Haut val de Sèvres 94 /2	ES Niort 1919/3	Kefilm 1
Pays Thenezeen	FC Autize 2	Val de Boutonne
Le Tallud 2	Avenir 79 2	Haut val de Sèvres 94 /1

Des arbitres seront désignés en priorité sur les rencontres de D1 puis de D2 suivant disponibilité.

Les frais des arbitres restent inchangés à savoir 20euros plus frais kilométriques, règlement sur place comme les saisons précédentes.

Petit rappel :

Le terrain doit être éclairé et disponible 45 mn avant l'heure prévu de début de rencontre. Et ce afin d'effectuer les contrôles des filets, et des marquages au sol.

Le club recevant doit effectuer le marquage du terrain.

Table et feuille de marque, tableau plus carton temps mort pour les clubs de D1 avec un dirigeant pour la gestion.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions.



COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

REUNION DU 24 MARS 2025

Trophée des champions :

- Thouars contre Bessines ASPTT aura lieu au Tallud le mercredi 3 septembre
- St Varent Pierregay contre l'Avenir 79 aura lieu à Parthenay ou Secondigny à définir suivant dispo

Le club désigné recevant devra fournir la tablette FMI

Les frais d'arbitrage sont à la charge des deux clubs en présence, 50% chacun.

Le pot de fin sera organisé et fourni par les deux clubs concernés.

RAPPEL FMI

1. Saisie du score final

- ☒ Renseigner le score exact du match (buts de chaque équipe).
- ☒ Vérifier que les informations correspondent bien à la réalité du match.

2. Vérification des sanctions disciplinaires

- ☒ Contrôler les avertissements (cartons jaunes) et exclusions (cartons rouges).
- ☒ S'assurer que chaque sanction est correctement attribuée au bon joueur.

3. IMPÉRATIF : Enregistrement des remplacements

-  **Tous les remplacements doivent être renseignés avec précision.**
-  **En cas d'oubli, la commission peut ouvrir un dossier et sanctionner les clubs concernés.**

4. Validation et confirmation des informations

- ☒ Relire et vérifier l'ensemble des données saisies (score, sanctions, remplacements, joueurs présents).
- ☒ Les capitaines et dirigeants responsables doivent impérativement valider la FMI avant clôture.

Rappel : En l'absence d'un arbitre officiel, ce sont les capitaines et dirigeants responsables qui doivent veiller au respect de cette procédure.

Le secrétaire de séance

Francis GAUVIN